



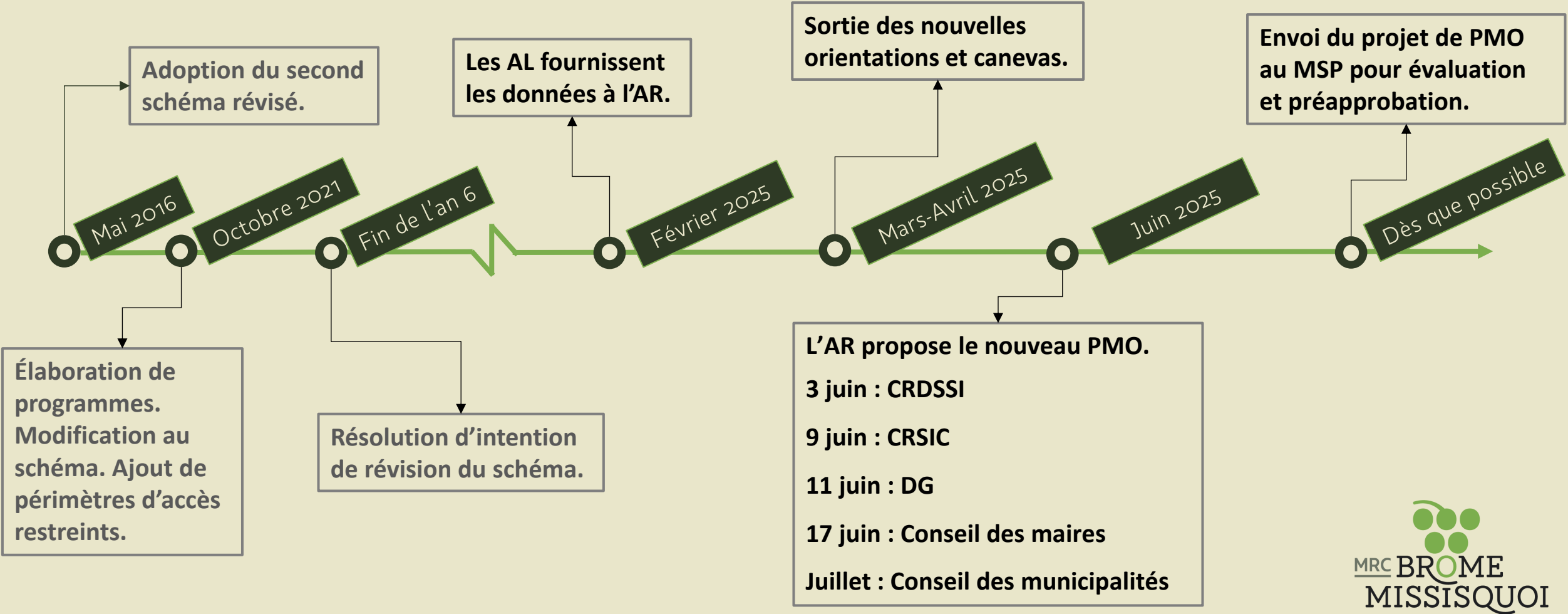
Révision du schéma de couverture de risques en incendie : Plan de mise en œuvre

Présenté au conseil des maires
juin 2025

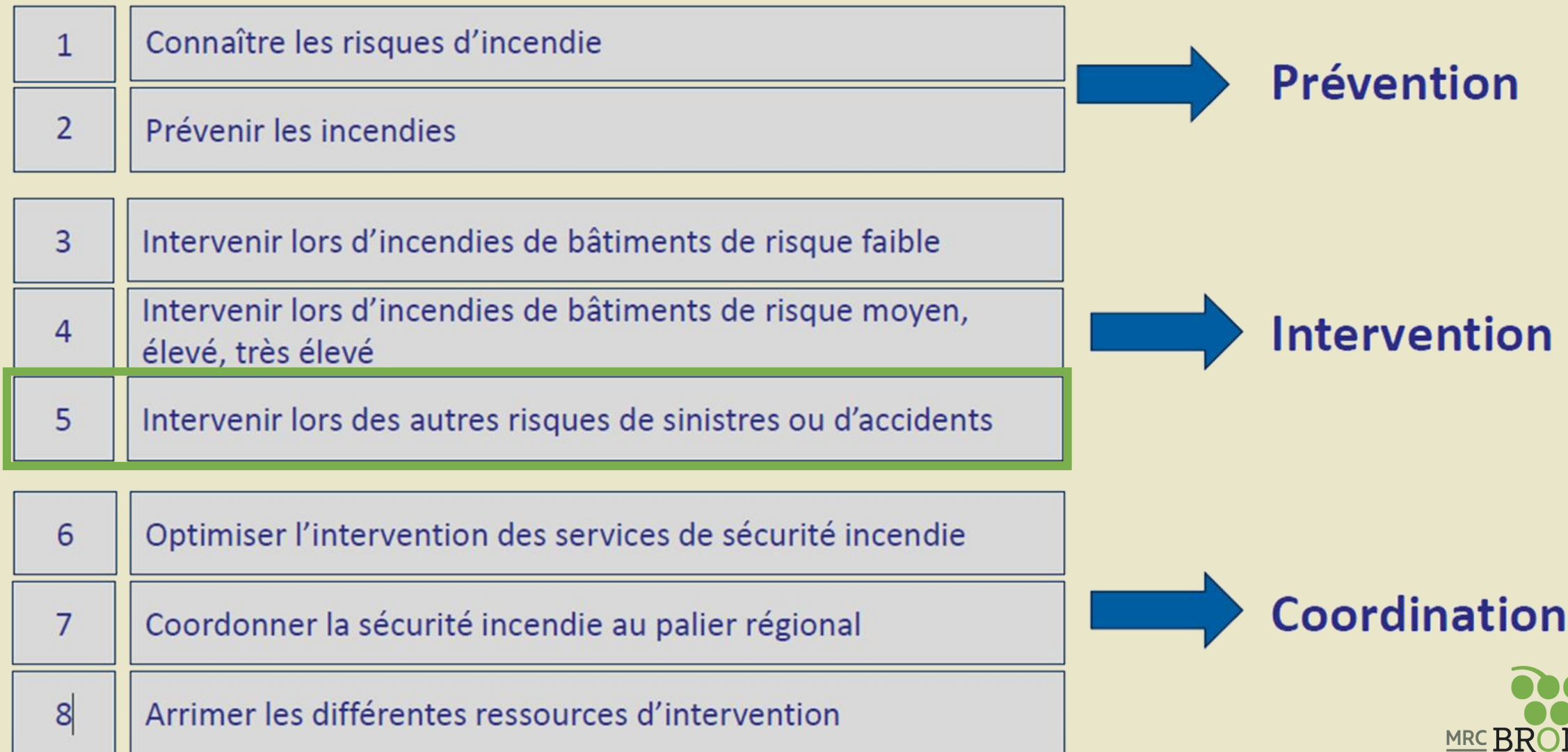


Ligne du temps

Révision du schéma de couverture de risques en incendie

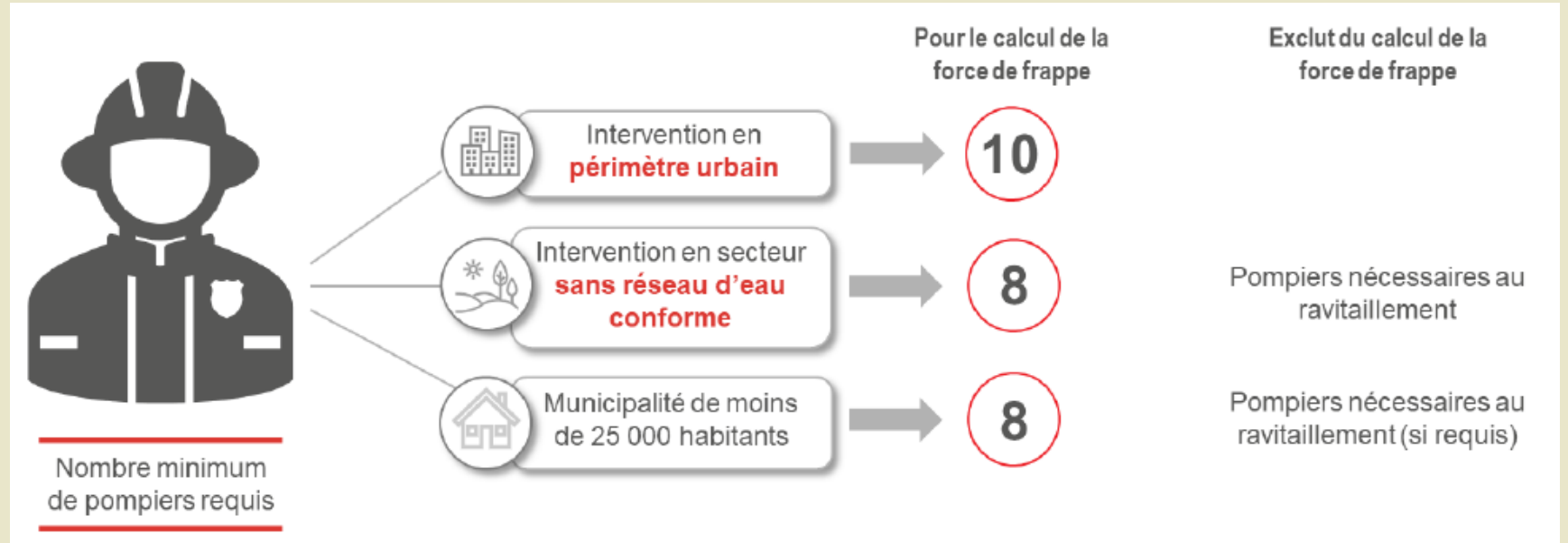


Les 8 objectifs



Orientations

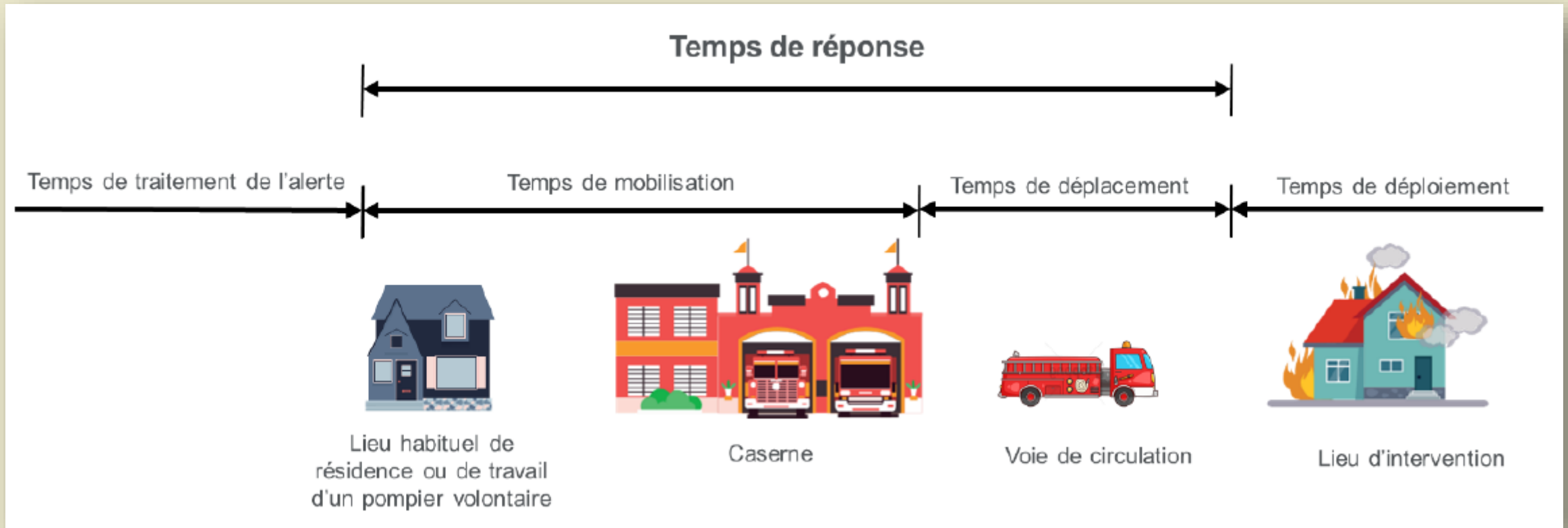
Modifications



- Pour les municipalités de moins de **25 000 habitants**, le recours à une force de frappe réduite, composée de **huit pompiers**, peut être considéré autant pour les interventions à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain.
- Pour les municipalités de plus de **10 000 habitants**, l'objectif de temps de réponse à atteindre est d'un maximum de **10 minutes**, et ce, pour tous les incendies de bâtiment de **risque faible dans le périmètre urbain**. (Bromont, Cowansville et Farnham)
- Pour les municipalités ayant une population de moins de **10 000 habitants**, l'objectif de temps de réponse à atteindre est d'un maximum de **15 minutes**, et ce, pour tous les incendies de bâtiment de risque faible situés dans le périmètre urbain.

Orientations

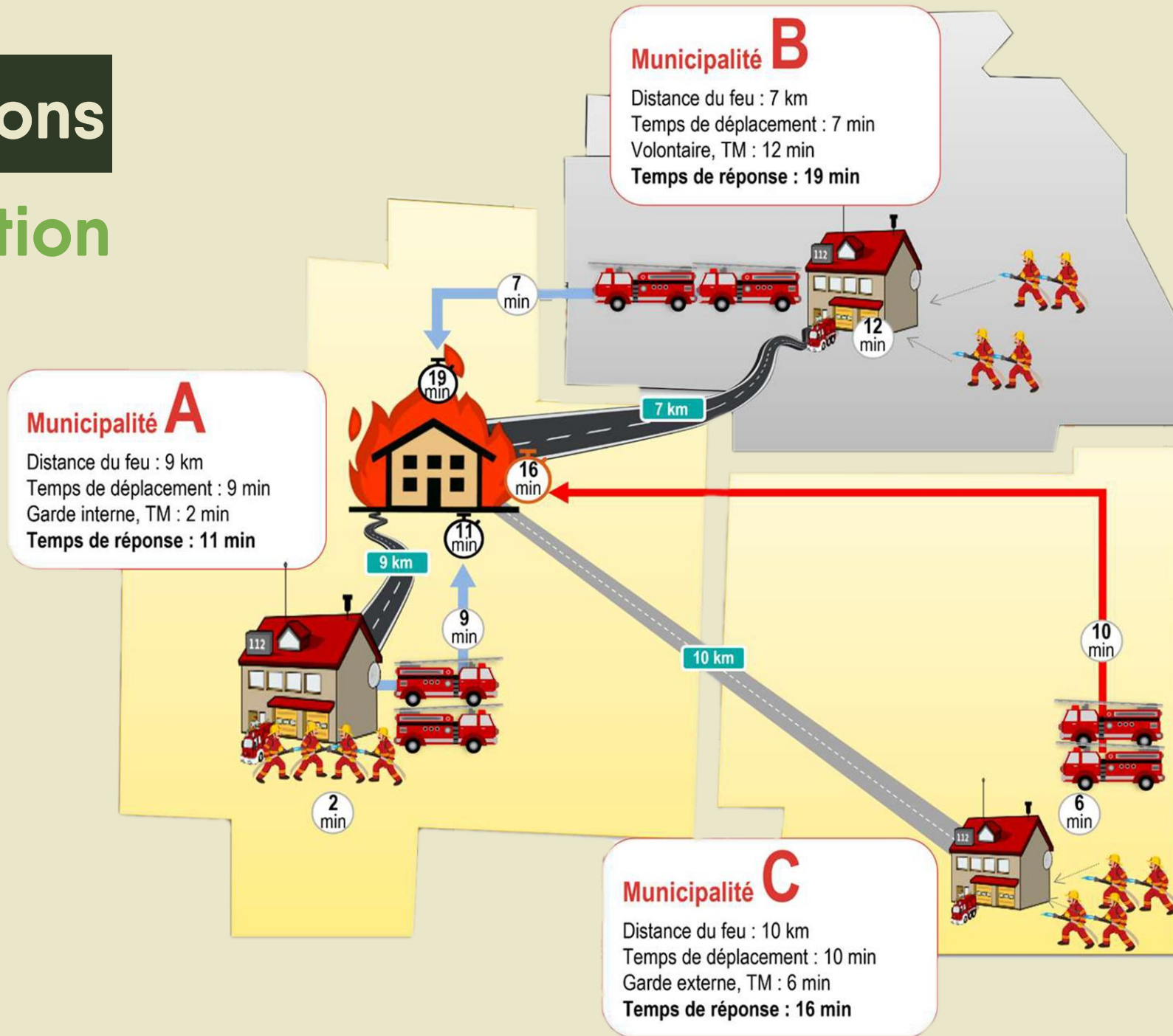
Mobilisation



Impact des SSI sur le temps de réponse : **Temps de mobilisation**

Orientations

Optimisation



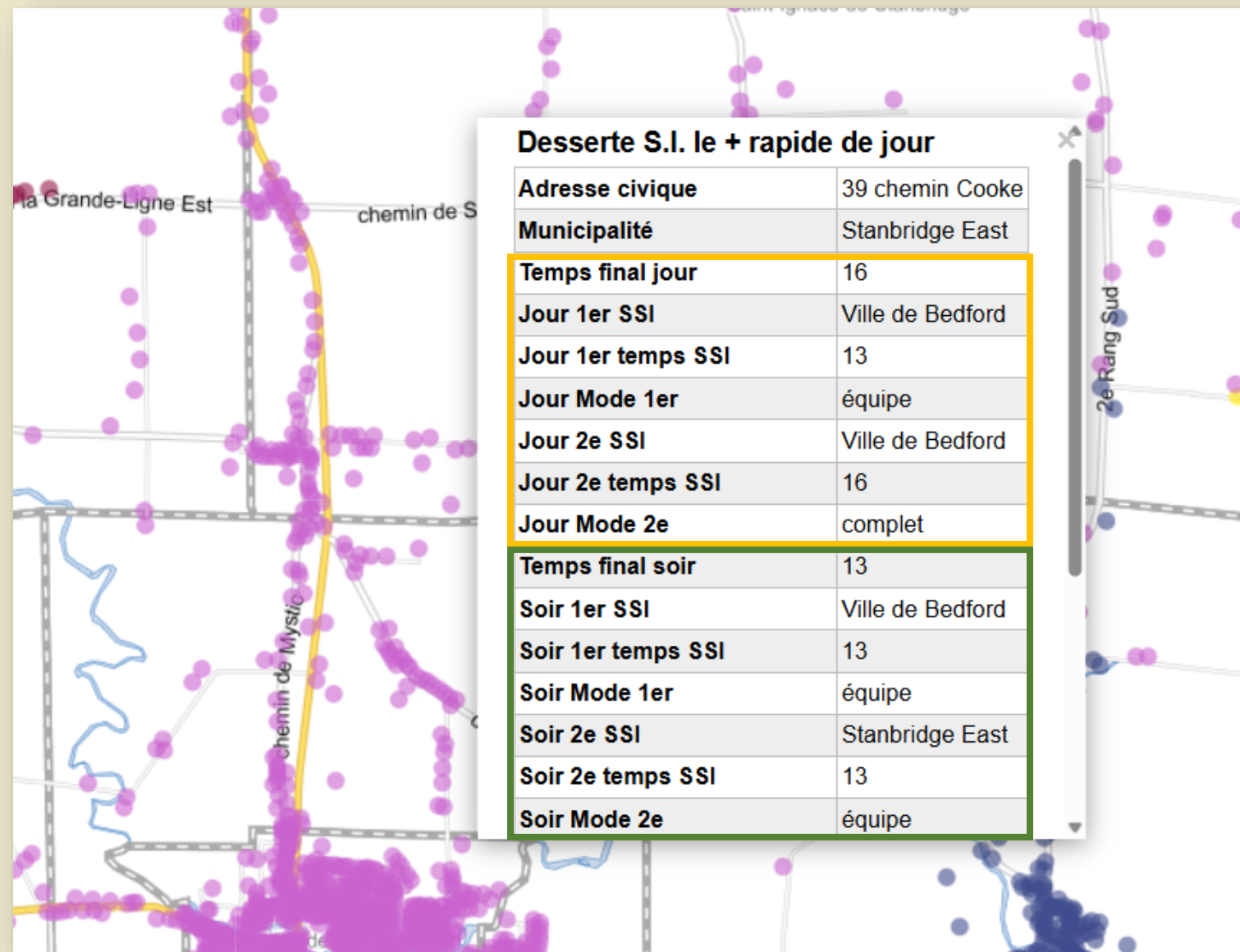
Orientations

Optimisation Mobilisation

Temps de mobilisation							
SSI	Type d'alerte	Disponibilité de JOUR (6h-17h59)	Temps de mobilisation de JOUR (min)	Disponibilité de SOIR (18h-5h59)	Temps de mobilisation de SOIR (min)	Disponibilité de FIN DE SEMAINE (sam-dim)	Temps de mobilisation de FIN DE SEMAINE (min)
Bedford	Équipe	5	7	5	7	5	7
	Générale	9	10	9	10	9	10
Bromont 1 (Rue Shefford)	Equipe	4	2	4	8	4	8
	Générale	8	10	8	10	8	10
Bromont 2 (Ch. Adamsville)	Équipe	4	8	4	8	4	8
	Générale	8	10	8	10	8	10
Cowansville	Équipe	4	2	5	8	5	8
	Générale	8	2	8	10	8	10
Dunham	Équipe	5	7	5	7	5	7
	Générale	9	10	9	10	9	10
Farnham	Équipe	5	13	5	13	5	13
	Générale	8	15	8	15	8	15
Frelighsburg	Équipe	5	10	5	8	5	8
	Générale	8	10	8	10	8	10
Lac-Brome	Équipe	7	9	8	8	8	8
	Générale	10	12	13	10	12	10
Notre-Dame-de-Stanb ridge	Équipe	5	10	5	8	5	8
	Générale	8	15	8	14	8	14
Saint-Armand	Équipe	5	7	5	7	5	7
	Générale	8	10	8	10	8	10
Stanbridge East	Équipe	5	12	5	9	5	10
	Générale	8	13	8	16	8	14
Sutton	Equipe	6	5	6	6	6	6
	Générale	10	11	10	10	10	9

Orientations

Optimisation Exemple



Modulation de la force de frappe

Une indication de la présence d'un incendie peut être, de façon non limitative :

- la détection de l'incendie par plus d'un détecteur du système d'alarme;
- l'appel d'un témoin pour signaler un incendie;
- la présence de fumée d'origine inconnue;
- la présence de chaleur anormale d'origine inconnue

Cette modulation de la force de frappe doit minimalement comprendre :

- Avec des pompiers de garde (interne ou externe) et < 10 minutes :
4 pompiers de garde
- Sans pompiers de garde (interne ou externe) ou > 10 minutes :
6 pompiers

Étapes MSP

Révision du schéma de couverture de risques en incendie

Étapes		Responsables	Articles de la LSI
1	Fournir les données nécessaires à l'élaboration du schéma à l'autorité régionale.	Les autorités locales	Article 13
2	Proposer des objectifs de protection optimale et des stratégies, après l'analyse des données.	L'autorité régionale	Article 14
3	Donner son avis sur les propositions.	Les autorités locales	Article 15
4	Arrêter des objectifs de protection optimale pour chaque catégorie de risques ou chaque partie du territoire défini à la suite des échanges. Déterminer les actions attendues pour atteindre ces objectifs.	L'autorité régionale	
5	Déterminer les actions spécifiques et les conditions de mise en œuvre et les inscrire dans un plan adopté par l'autorité responsable.	L'autorité chargée de l'action	Article 16
6	S'assurer de la conformité des plans de mise en œuvre avec les objectifs arrêtés et les actions attendues Intégrer les plans de mise en œuvre au projet de schéma. Déterminer une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.	L'autorité régionale	Article 17
7	Soumettre le projet de schéma à une consultation publique et, au besoin, apporter les modifications nécessaires.	L'autorité régionale	Articles 18 et 19



Évolution du nombre d'actions

2016: 69 actions

9 programmes adoptés entre 2017 et 2020

2024: 54 actions

9 programmes à mettre à jour

2025: 40 actions (33 au canevas + 1 facultative)

9 programmes à mettre à jour et 5 nouveaux programmes à produire

Orientations Programmes

Prévention

Vérification des avertisseurs – MàJ

Risques plus élevés (moyen / élevé / très élevés) – MàJ

Risques agricoles – ➔ Nouveau

Plans d'intervention – MàJ

Analyse des incidents – MàJ

Sensibilisation du public – MàJ

Règlementation – ➔ Nouveau

Opérations

↻ Équipement d'intervention – MàJ
↻ Équipement de protection – MàJ

Véhicules d'intervention – MàJ

Entraînement et maintien de compétences – MàJ

Entretien des poteaux incendie – ➔ Nouveau

Entretien des points d'eau – ➔ Nouveau

Prévention SST – ➔ Nouveau

Actions

Plan de Mise en Œuvre

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente X : Autorité responsable de l'action N/A : Non applicable	Commentaires	MRC	ABERORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BRIARH	BROME	BROMONT
--	--------------	-----	---------	------------	-----------	--------------	--------	-------	---------

Objectif 1 – Connaître les risques d'incendie

Action 1 : Appliquer un mécanisme de mise à jour en continu d'analyse et de la classification des risques sur l'ensemble de territoire de la MRC, en s'inspirant du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	SSI, puis envoyer données vers MRC pour mise à jour de la cartographie (inchangé)		O	O	X	O	O	O	X
--	---	--	---	---	---	---	---	---	---

Objectif 2 – Prévenir les incendies

Action 2 : Chaque municipalité devra s'assurer d'avoir un technicien en prévention incendie qualifié à sa disposition pour la réalisation des activités de prévention prévues au schéma.	Municipalités (inchangé)		X	X	X	X	X	X	X
Action 3 : Effectuer la recherche de causes et circonstances incendie par du personnel ayant les compétences requises soit à l'intérieur du service de sécurité local ou par l'entremise d'un autre service incendie pour tous les incendies survenus sur le territoire selon les dispositions prévues à la Loi sur la sécurité incendie.	Municipalités (inchangé)		O	O	X	O	O	O	X

29 actions

Reconduites et/ou mises en commun

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC					MRC	ABERCORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BRI...
O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente	Correspon	Programme?	Commentaires							
X : Autorité responsable de l'action	nance avec									
N/A : Non applicable	l'ancien PMO									
Objectif 1 – Connaître les risques d'incendie										
Action 1 : Appliquer un mécanisme de mise à jour en continu d' analyse et de la classification des risques sur l'ensemble de territoire de la MRC, en s'inspirant du <i>Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies</i> du MSP et de ses annexes.	41		SSI, puis envoyer données vers MRC pour mise à jour de la cartographie (inchangé)		O	O	X	O	O	

5 actions Nouvelles ou extraites d'actions existantes

Action 9: Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique spécifique pour les risques agricoles.

Action 20: Appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et de la sécurité au travail en respect de la Loi sur la santé et sécurité au travail.

Action 21: Adapter et maintenir les ententes afin que le délai de transferts d'appel pour les services de sécurité incendie soit le plus court possible entre les différents CSCU - incendie.

Action 23: Mettre en place des stratégies pour diminuer le temps de basculement des appels entre deux CSCU-incendie. (Facultative)

Action 25: Maintenir et mettre à jour les protocoles de déploiement afin que la modulation de la force de frappe requise pour une alerte provenant d'un système d'alarme soit optimale.

6 actions Absentes du canevas, mais qui devraient être reconduites selon le CRDSSI et le CRSIC

Action 2 : S'assurer d'avoir un technicien en prévention incendie qualifié à sa disposition pour la réalisation des activités de prévention prévues au schéma.

Action 3 : Effectuer la recherche de causes et circonstances incendie par du personnel ayant les compétences requises.

Action 22 : S'assurer de posséder le matériel nécessaire pour l'utilisation d'une fréquence commune lors d'intervention multicaserne.

Action 33 : Compléter, pour chaque activité d'intervention et de prévention, un rapport dans le logiciel de gestion incendie et compiler l'information.

Action 34 : Mettre à disposition de la MRC les renseignements de prévention et d'intervention incendie à l'aide du logiciel de gestion incendie pour une mise en commun de l'information.

Action 36 : Élaborer et transmettre aux municipalités un rapport d'activités annuel uniforme.

Impact budgétaire ?

↑ Implication dans l'élaboration des programmes

= Entraide automatique, meilleur portrait de la situation

↓ Réduction des effectifs sur les alarmes incendie

↓ Moins de plans d'intervention à faire



Questions

Jean-Philippe Lagacé

Coordonnateur incendie

jean-philippe.lagace@bromont.com